

REVUE MUNICIPALE **MONTEBELLO**



Municipalité de Montebello

Ouvert du lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 Vendredi : fermé au public



550, rue Notre-Dame
Montebello (Qc), J0V 1L0

 819 423-5123
 819 423-5703



www.montebello.ca



Municipalité de Montebello



[montebello_lajoiedevivre](https://www.instagram.com/montebello_lajoiedevivre)



TABLE DES MATIÈRES

3 Mot de la mairesse

5 Votre conseil municipal

6 Mot du directeur général et greffier-trésorier

8 Votre équipe administrative

9 Affaires municipales

18 Urbanisme et réglementation

22 Organismes locaux et régionaux

MOT DE LA MAIRESSE

Salutation à tous,

La mission première de votre Conseil est de gérer les affaires de la municipalité sagement, en tenant compte de nos moyens et en utilisant tous les outils à notre disposition pour atteindre cet objectif. Il se doit de bien représenter notre communauté en vous consultant sur les enjeux importants. Nous prenons le temps nécessaire pour assembler l'information, pour consulter des experts et pour analyser les options. Il n'est vraiment pas dans l'intérêt de personne d'agir avec empressement pour plaire ou se faire du capital politique. Nous réalisons que la bureaucratie est lente, qu'il y a pénurie chez tous les fournisseurs et que nous subissons l'effet de ces contraintes, mais pas question de se décourager. Un pas à la fois, nous réaliserons les objectifs. Notre parcours serait d'autant plus agréable si toute la communauté était unie dans cette mission.

LES FINANCES : La rencontre INFO-CITOYENS du 30 août dernier fut consacrée à une présentation de l'état des finances de la municipalité. Nous avons la chance d'avoir un directeur général possédant une expertise en finances et une formation certifiée en gestion municipale. Nous étions heureux de partager avec les citoyens le portrait que nous a dressé monsieur Briggs au sujet de nos finances. Il est vrai que notre endettement est particulièrement élevé, à cause des dépenses reliées à l'usine d'eau potable. Cependant, plusieurs recommandations intéressantes sont soumises au Conseil en vue d'alléger notre dette, lesquelles nous analysons afin de prendre position. Nous vous en ferons part à une prochaine soirée INFO-CITOYENS.

LA PISCINE MUNICIPALE : Comme partout ailleurs au pays, nous avons subi les désagréments de la pénurie de sauveteurs. Cela est dû principalement à la pandémie alors qu'aucune formation ne fut donnée pendant deux ans. Après beaucoup d'efforts et la persévérance particulière de la conseillère Jésabelle Dicaire, nous avons réussi à engager des sauveteuses à temps partiel seulement. Nos cols bleus ont fait un excellent travail pour redonner une belle figure à notre piscine. Toutefois, elle a besoin de travaux importants pour la préserver à l'avenir ainsi que le chalet. Ces installations datent de 1969, tout de même pas jeunes. Cependant, il n'est pas question de fermer notre piscine. Nous travaillons tous pour assurer sa pérennité, à savoir recherche d'aide financière et recherche de sauveteurs(es) pour les années à venir. Espérons que nos jeunes trouveront goût à suivre la formation nécessaire.

LE TENNIS : Nous avons obtenu une aide financière du gouvernement fédéral et nous avons fait application pour jumeler un autre programme afin d'obtenir une somme suffisante pour une réfection complète. C'est encore une fois la course aux fournisseurs, mais enfin, il semble que dès cet automne l'asphaltage sera fait et au printemps nous pourrions procéder au revêtement. Il semble que d'emblée on désire être moderne et avoir un revêtement bleu. Au surplus, des lignes de Pickleball seront ajoutées à l'intérieur des lignes de tennis; de cette manière les deux sports pourront se jouer dans le même espace.

PLANIFICATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX : Nous travaillons très fort afin de bien planifier tous les travaux municipaux. La liste est longue et il y a du rattrapage à faire. La tempête du 21 mai dernier et la mise à l'eau des quais ont causé beaucoup de retard dans l'accomplissement des nombreuses tâches attendues de nos cols bleus. Malgré tout, l'attitude de tous est positive et nous sommes sûrs de pouvoir assumer la liste des choses à faire. Toutefois, nous devons établir les priorités selon des critères de sécurité publique et parfois cela peut être frustrant pour certains citoyens qui attendent depuis un certain temps pour voir un nid-de-poule être réparé sur leur rue ou le débroussaillage des herbes indésirables. Ces travaux sont tout de même importants et nous cherchons les meilleures solutions pour en accomplir davantage.

VITESSE SUR LA RUE PRINCIPALE - TRAVERSES - CAMIONS LOURDS : Les maires de la 148 sont réunis pour traiter certains dossiers communs et ainsi avoir une voix plus sonnante. Entre autres, nous avons établi une meilleure communication avec le MTQ afin de traiter nos demandes. Montebello a apporté à cette table le problème de vitesse sur la 148 dans le village, le besoin de traverses additionnelles et le passage de camions lourds, lesquels problèmes persistent depuis longtemps. Nous avons proposé des dos d'ânes allongés permanents, tels ceux installés à Lochaber Partie Ouest (dans les rues et rangs autres que la 148). Malgré la réticence du MTQ à permettre cette mesure sur la 148, nous avons demandé que cette mesure soit étudiée à nouveau, à la lumière de l'expérience positive à Lochaber Partie Ouest.

ACTIVITÉS CULTURELLES - LOISIRS - SPORTS - ÉVÈNEMENTS : Nous sommes très heureux de voir une multitude d'activités culturelles, de loisirs, de sports et d'évènements revenir dans notre municipalité après une absence marquée par la COVID. Le comité des loisirs et la FADOQ travaillent très fort afin de réaliser une liste importante d'activités de tous genres. Le comité du Marché de Noël est à l'œuvre pour réaliser une deuxième édition. D'autres organismes ont proposé des évènements intéressants que nous accueillerons dans notre municipalité. Restez à l'écoute, suivez-nous sur les réseaux sociaux, dans les journaux locaux et dans votre boîte aux lettres. Montebello va vibrer!

CIMETIÈRE : Afin de rétablir les faits, il est à noter que la municipalité et la MRC ont eu plusieurs rencontres et communications avec Les Jardins du Souvenir (maintenant propriétaire du cimetière) en vue de les accompagner dans leurs démarches pour réparer le Calvaire et aménager les lieux. Tout le cimetière de Montebello est cité <patrimonial>, car il représente dans son ensemble un intérêt historique important pour les citoyens du village ainsi que pour toute la communauté québécoise. Nous espérons que Les Jardins du Souvenir reconnaîtront cette importance et procéderont sans délai à la réparation urgente du Calvaire.



Nicole Laflamme

Mairesse

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse
Mme Nicole Laflamme
maire@montebello.ca



conseiller siège # 1
M. Pierre Bertrand
conseiller1@montebello.ca



conseiller siège # 2 et maire suppléant
M. André Mathieu
conseiller2@montebello.ca



conseiller siège # 3
M. Jean-Philippe Comeau
conseiller3@montebello.ca



conseiller siège # 4
M. Benoit Millette
conseiller4@montebello.ca



conseiller siège # 5
M. Dominique Primeau
conseiller5@montebello.ca



conseillère siège # 6
Mme J sabelle Dicaire
conseiller6@montebello.ca



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER



**Chères citoyennes, citoyens,
l'automne frappe déjà à nos portes!**



Administration

La restructuration administrative continue. Depuis mon arrivée en poste, j'ai complété un diagnostic organisationnel qui a été présenté au Conseil. Plusieurs tâches administratives ont été transféré de départements afin de simplifier la gestion administrative et dans compléter une stratégie linéaire. Les procédures, politiques et règlements ont été améliorés dans le but d'offrir le meilleur service aux citoyens, d'autres sont toujours en cours d'évaluation.

Le nouveau rôle d'évaluation sera déposé sous peu. L'administration pourra évaluer l'impact des hausses des évaluations foncières et faire les recommandations au Conseil pour le budget et le règlement de taxations de 2023.

L'administration a complété un appel d'offres en matières résiduelles et le Conseil a mis fin au contrat intermunicipal. La nouvelle entente avec le fournisseur est d'une durée de 53 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Ceci aidera la municipalité à stabiliser ses dépenses et mettra un frein sur l'impact d'inflation. En plus, nous sommes fiers de vous informer que vous pouvez maintenant mettre vos sacs de feuilles au chemin, **sans limites**.

La régularisation de la rue du Progrès continue son cours, le dossier est toujours ouvert avec le ministère de Transport. L'équipe de la voirie a complété l'installation de l'aqueduc sur la rue du Progrès conformément à notre règlement municipal.



Urbaniste et environnement

Notre équipe d'urbanisme continue ses inspections afin de sensibiliser les citoyens au sujet des règlements. Il serait sage de faire attention à votre installation d'abris, d'enseignes et d'oriflammes. Il est de votre devoir comme citoyens de vous renseigner et de respecter les règlements municipaux. Nous ne voulons surtout pas vous donner des constats d'infractions!

Communication, développements et loisirs

Notre page Facebook devient très populaire, de nombreuses publicités y sont publiées. Elles sont de caractères informatifs et communautaires. Elles permettent de suivre les développements municipaux, politiques et communautaires. De nouveaux événements, projets et activités s'ajoutent à Montebello : pickleball, petits modules pour vélo, spectacles de musique, exposition de voitures antiques, réfection du terrain de tennis, soirées de film, tournoi de jeux vidéo, Halloween, etc. La plupart de ces projets sont réalisables grâce à des comités et équipes de bénévoles qui ont à cœur l'animation municipale. Soyez certains que la municipalité et les citoyens en sommes grandement reconnaissants.

Voirie

Plusieurs d'entre vous ont aussi remarqué que l'entretien de nos platebandes n'a jamais été si beau. Je peux vous assurer que ceci continuera. Nous avons une employée efficace! La voirie va aménager le parc Chamberland. L'équipe se prépare pour la saison hivernale.

En terminant, j'aimerais remercier tous les citoyens qui apportent leurs observations et suggestions écrites.

Nous sommes à votre écoute!

Cordialement,

Monsieur Mario B. Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier



L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Directeur service incendie
Daniel Bisson
819 423-5123 poste 3480
incendie@montebello.ca



La municipalité est fière d'accueillir dans son équipe administrative le nouveau coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire. Il est en poste depuis le 4 juillet dernier.

M. Jean-François Lahaye
819 423-5123 poste 3410
developpements@montebello.ca

Bibliothèque
Diane Thivierge
819 423-5123 poste 3455
biblio@montebello.ca

**Directeur général agréé
et greffier-trésorier**
Mario B. Briggs
819 423-5123 poste 3402
dg@montebello.ca

Greffière-trésorière adjointe
Manon Boucher
819 423-5123 poste 3404
adj@montebello.ca

Adjointe administrative
Natacha Bourbonnais
819 423-5123 poste 3401
reception@montebello.ca

**Coordonnatrice du service de
l'urbanisme et de l'environnement**
Priscilla Melançon
819 423-5123 poste 3405
urbanisme@montebello.ca

**Inspectrice en bâtiment et
en environnement**
Roseline Boucher
819 423-5123 poste 3409
urbanisme1@montebello.ca

Directeur travaux publics
Éric Cayer
819 423-5123 poste 3406
tp@montebello.ca

AFFAIRES MUNICIPALES

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE, SUGGESTION OU DEMANDE?

Pour vous plaindre d'une nuisance, tel un bruit excessif et dérangeant, APPELER 911 et faites une plainte, car la SQ a la responsabilité de traiter ce type de plainte.

Pour les autres types de plaintes ou pour faire une suggestion ou une demande, utilisez le formulaire PLAINTÉ - SUGGESTION - DEMANDE

Vous pouvez obtenir le formulaire sur le site de la municipalité et l'imprimer ou vous pouvez en obtenir une version papier à l'hôtel de ville.

Vous devez vous identifier et signer le formulaire.

Votre identité demeurera confidentielle, à moins que vous en décidiez autrement.

Vous devez déposer le formulaire dans la boîte de dépôt à la porte de l'hôtel de ville ou à la réception.

Il n'est pas possible de soumettre le formulaire par internet présentement, mais notre site Web sera entièrement révisé et modifié en 2023 afin de vous permettre de le faire dans le futur.

Votre plainte, votre suggestion ou votre demande sera acheminée et traitée dans les meilleurs délais selon l'ordre de priorité, lequel est déterminé en fonction de la disponibilité des employés.

Toutes les plaintes, suggestions et demandes seront transmises au directeur général, et dans les cas qui le requièrent, seront soumises à la mairesse et/ou au Conseil.

NOTEZ QUE vous avez toujours le loisir de vous exprimer spontanément à divers employés ou membres du Conseil, pour faire une suggestion ou une demande, mais le risque qu'elle ne soit pas traitée ou oubliée est grand.

Un automne chargé pour les travaux publics

Notre équipe des travaux publics sera fort occupée pour la prochaine saison. Voici la planification des travaux qui sera réalisée par notre équipe, au travers des tâches récurrentes.

- 1- Nettoyage parc Chamberland
- 2- Nettoyage dans les montagnes
- 3- Réparation des nids-de-poule
- 4- Préparer les bornes pour l'hiver
- 5- Préparer véhicules de voirie pour l'hiver
- 6- Préparer la marina pour l'hiver
- 7- Travaux d'aqueduc rue du progrès
- 8- Réfection du terrain de tennis



La municipalité a reçu une subvention pour la réfection du terrain de tennis. L'enlèvement de la vieille surface ainsi que la préparation de terrain sera effectué par nos employés.





Économie d'eau potable

Projet d'installation de compteurs d'eau

Le saviez-vous?

Au Québec, selon les plus récentes données, la quantité d'eau distribuée s'élève en moyenne à 530 litres par personne par jour.

Le volume d'eau distribué au Québec surpasse de 24 % la moyenne canadienne et de 49 % la moyenne ontarienne.

En général, les québécois ont une perception d'abondance et de gratuité de l'eau. Toutefois, l'eau ne se trouve pas en abondance partout en tout temps. De plus, la gestion de cette ressource est complexe et engendre des coûts importants.

La surconsommation d'eau a d'importantes répercussions économiques et environnementales (pensez, notamment, à l'utilisation de l'eau chaude et votre facture d'électricité!).

Assurer une consommation responsable de l'eau potable dès aujourd'hui pourrait éviter certains des problèmes de gestion prévisibles de demain.



La Municipalité de Montebello a entamé cet été la première phase de son projet d'économie d'eau potable. Éventuellement, plus de 70 compteurs d'eau seront installés dans tous les services, industries, commerces, institutions et résidences sur le territoire. Cette mesure tient compte des recommandations et des objectifs contenus dans la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (horizon 2019-2025), émise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Wow! Montebello vert Nouvelles bornes de recharge rapide



Après négociation entre Montebello et Hydro-Québec, aucun frais pour l'installation et l'équipement. Gracuseté de la société québécoise.





Suite au triste décès d'une jeune Montebelloise, le comité "Tous Ensemble pour Rianna" a fait don du fauteuil d'évacuation acheté pour celle-ci à l'unité d'urgence de Montebello.



Julia Nadon, la mairesse, Nicole Laflamme, le chef pompier, Daniel Bisson, Kim Trudel, André Pilon, le conseiller, Benoît Millette, ainsi que la maman de Rianna, Shawn-Dee Cutforth.

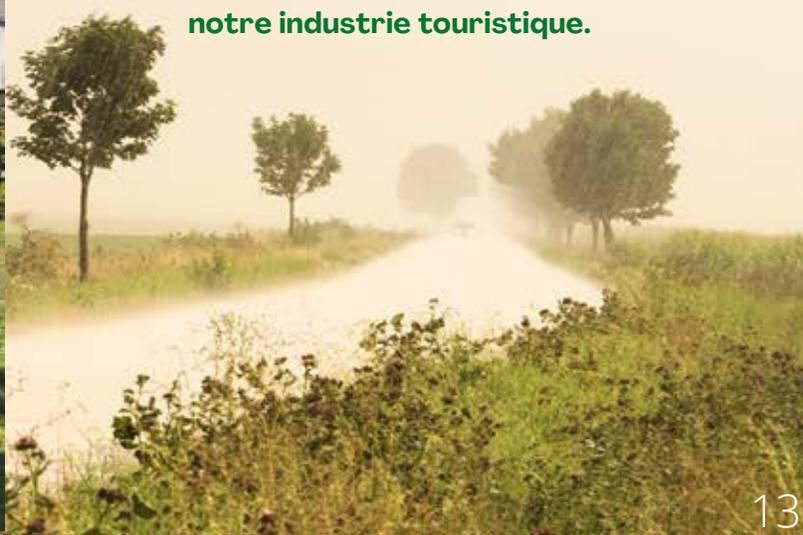
MERCI!



La Municipalité a remis, le 30 août dernier, une plaque honorifique à un jeune montebellois pour son initiative et la conception de modules de « skate park ». Les jeunes utilisateurs ainsi que la Municipalité vous en sont très reconnaissants. Un grand merci à Antoine Girard Rommens et son père Alex Girard!



Montebello joint la campagne pour la protection des lacs et cours d'eau de la MRC de Papineau. Ils constituent notre Or bleu et le fondement de notre industrie touristique.



METTRE LES BONS BACS LORS DES COLLECTES

SANS QUOI CEUX-CI NE SERONT PAS RAMASSÉS.



ORDURES

Bac noir 240L
(fourni par la
Municipalité à
chaque logement)



MATIÈRES

RECYCLABLES

Bac bleu ou vert
360L

(non fourni par la
Municipalité). Si le
bac doit être
changé, il devra
être de couleur
bleu



MATIÈRES

COMPOSTABLES

Bac brun 80L
(fourni par la
Municipalité pour
chaque logement)

Merci de laisser une distance
1 pied entre les bacs.

Attention, tous les bacs doivent
avoir une prise européenne.

*mettre les bacs
avant 7 h
le jour
de la collecte

*3 mètres
maximum
du bord
de la rue



* La poignée du bac
doit être placée face
à la résidence
L'ouverture du
couvercle du côté de
la rue

PROCHAINE DATE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS : 12 OCTOBRE 2022

MATIÈRES ACCEPTÉES

Meubles, matelas, électroménagers sans halocarbures, équipements sanitaires (bain, toilette, douche, lavabo), tapis coupé en laizes et attaché.

AUCUN SAC DE POUCELLE DÉPOSÉ À CÔTÉ DES BACS NE SERA RAMASSÉ



- > Un maximum de 10 items sera accepté par logement.
- > Les encombrants doivent être bien visibles, non emballés et empilés de façon ordonnée et sécuritaire.
- > Les petits morceaux en vrac ne sont pas acceptés et les tapis doivent être attachés.
- > Les encombrants doivent être transportables par deux personnes, sans équipement mécanique.
- > Les encombrants-déchets doivent être placés en bordure de la rue (et non près des conteneurs).
- > La collecte s'effectue de 7 h à 18 h.

POMPIERS VOLONTAIRES

La Municipalité de Montebello est toujours à la recherche de personnes désirant se joindre à l'équipe de pompiers volontaires de son service de sécurité incendie. Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae selon l'une des deux façons suivantes :

Par la poste:
Municipalité de Montebello
550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec) J0V 1L0

Par courriel : dg@montebello.ca



VÉRIFICATION DE SON SOLDE DE TAXES

Il est important de faire le suivi de vos paiements de taxes et de s'assurer qu'ils ont été effectués avant la date d'échéance. Tous ceux et celles ayant un solde de taxes impayés, incluant la taxation complémentaire ainsi que les droits de mutation, recevront un état de compte par la poste d'ici la fin septembre

*Tout versement effectué après les dates limites entraîne des intérêts au taux de 12 % par année et une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Si vous désirez vérifier le solde inscrit à votre dossier, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 423-5123 poste 3401 ou par courriel à reception@montebello.ca.

Enregistrer son chien, c'est obligatoire.

Pour les procédures à suivre et le formulaire, veuillez consulter le

<https://www.montebello.ca/animaux.php?menu=5>

Envoi de documents ou informations supplémentaires

- reception@montebello.ca

- 819 423-5123 poste 3401



15 novembre au 15 avril, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

STATIONNEMENT

hiver

**Interdiction de stationner ou
d'immobiliser son véhicule
sur le chemin public
entre 00 h 00 et 06 h 00**

Référence : Règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
Exception

**Le stationnement de nuit est permis dans les rues
du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31
décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 00 h
00 et 06 h 00.**

Loisirs communautaires

Un club de lecture pour les passionnés

La bibliothèque municipale désire repartir le club de lecture de Montebello. Une activité sociale et culturelle enrichissante

Un club de lecture c'est s'évader, découvrir de nouveaux horizons et ... partager le voyage!

Inscrivez-vous à votre bibliothèque et rejoignez le club de lecture

« **Les 1000 pages** » pour partir vers l'aventure.

Les rencontres ont lieu dans le confort de la **bibliothèque de Montebello**.

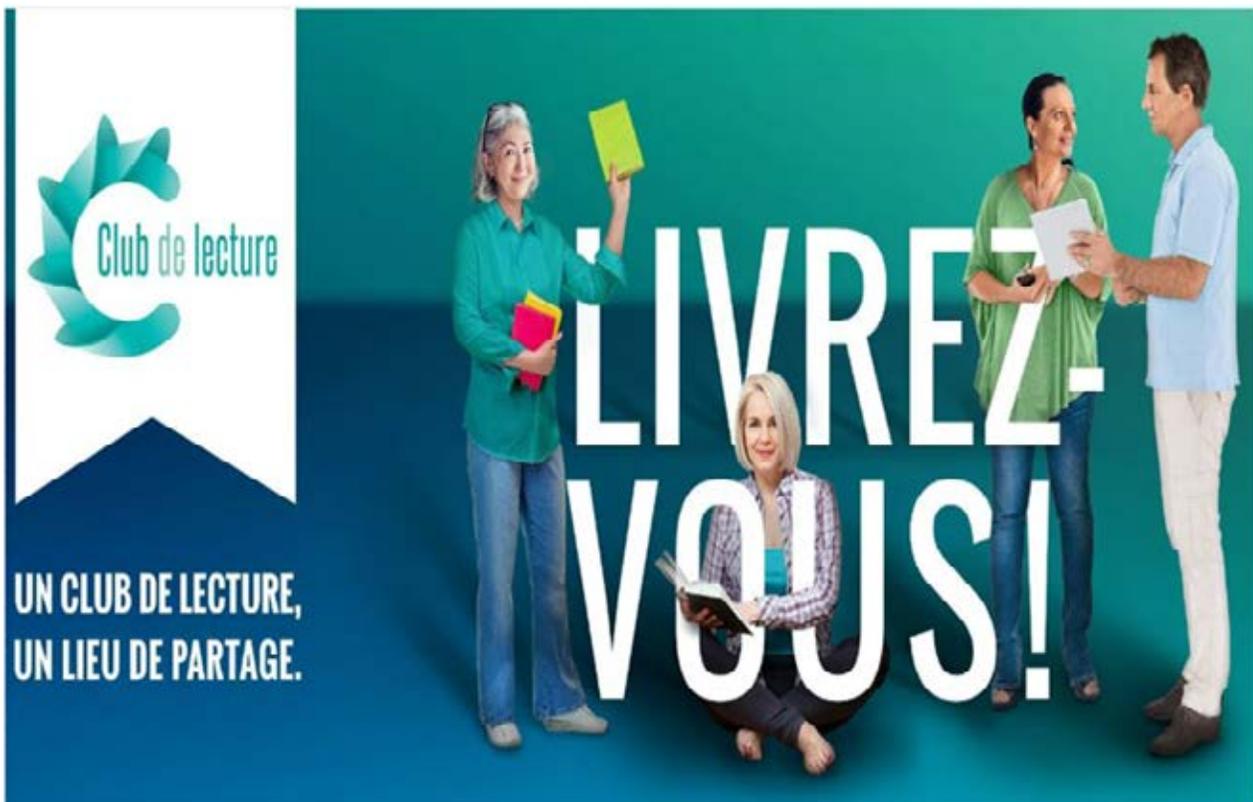
L'horaire de rencontre sera décidé avec le nouveau club qui sera formé.

Pour vous inscrire et pour information :

veuillez communiquer avec **Diane Thivierge 819 423-5123 poste 3455** ou par courriel: **biblio@montebello.ca**

Un espace à la bibliothèque a été aménagé pour inciter les abonnés à consulter les commentaires et recommandations du club de lecture.

Plus que jamais, les clubs de lecture ont la cote! Venez partager cet engouement.



URBANISME ET RÈGLEMENTATION

Permis, certificats d'autorisation et autres demandes

Délai approximatif une fois la demande complétée et le paiement reçu

01. Permis ou certificats

Sans autre condition spécifique
30 jours d'analyse

02. PIIA

Plan d'implantation et
d'intégration architecturale

2 à 3 mois

30 jours d'analyse, 7-14 jours CCU
maximum 30 jours résolution du
conseil

03. PPCMOI

Projets particuliers de construction,
modification ou
d'occupation d'un immeuble

6 à 9 mois pouvant aller jusqu'à 12 mois

30 jours d'analyse, 7-14 jours CCU

1ère résolution du conseil maximum 30 jours

Avis public et consultation publique

2ième résolution du conseil

Avis public (susceptible d'approbation référendaire)

3ième résolution du conseil MRC (séance des maires,
certificat de conformité, résolution MRC)



04. Bâtiment à risque élevé ou très élevé en matière d'incendie

1 à 2 mois

30 jours d'analyse

15 jours MRC (attestation et conformité)



05. Dérogation mineure

2 à 6 mois

30 jours d'analyse

7-14 jours CCU

Avis public 15 jours avant la séance du conseil

Maximum 30 jours résolution du conseil



**06. Démolition
Non assujettie au D-22-01**

1 mois

30 jours d'analyse



07. Démolition

Assujettie au D-22-01

4 à 12 mois

(selon le caractère patrimonial)

30 jours d'analyse

7-14 jours CCU

Avis public 15 jours avant la séance du conseil

Maximum 30 jours résolution du conseil



08. Modification de règlement de zonage

10 à 12 mois

Processus similaire au PPCMOI

VIDANGES SEPTIQUES ET CONTRAT D'ENTRETIEN

PREUVE DE LA VIDANGE DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE:

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r.22).

« Une fosse septique [...] utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans. »

« Une fosse septique [...] utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans. »

Règlement numéro 915-2018 relatif à la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et à la gestion des boues:

« Le propriétaire d'une résidence isolée assujettie au présent règlement doit faire parvenir à la Municipalité, par tout moyen, une copie de la facture attestant que la vidange a été effectuée

conformément aux prescriptions du présent règlement, et ce, dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la vidange. La facture doit indiquer le nom du propriétaire, l'adresse de la résidence isolée visée, la date de la vidange ainsi que le nom et les coordonnées de l'entrepreneur qualifié qui a effectué la vidange. »



PREUVE DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r.22)

« Contrat d'entretien: Le propriétaire d'un système de traitement visé aux articles 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué de façon à atteindre les performances attendues.

Le propriétaire doit déposer copie du contrat auprès de la municipalité locale où est situé le bâtiment ou le lieu visé à l'article 2 desservi par le système de traitement. [...] »

La tournée des commerçants

Les officiers du service de l'urbanisme visiteront les commerces afin de les renseigner sur l'affichage ainsi que remettre une trousse d'informations.

Pour toute question au niveau de l'affichage, la municipalité invite les citoyens à rencontrer un officier du service de l'urbanisme.

Mairie de Montebello, 550 rue Notre-Dame

ABRI AMOVIBLE ET CLÔTURE À NEIGE

Article 76 du règlement de zonage numéro Z-17-01.
« Les abris amovibles et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1er octobre au 30 avril suivant. Ils doivent ensuite être démontés et remisés. [...]»



86. PLANTATIONS ET DISTANCES SÉPARATRICES

(règlement de zonage numéro Z-17-01)

Il est interdit d'implanter tout arbre à moins d'un (1) mètre de toute ligne d'emprise d'une voie de circulation.

Aucune branche d'arbre ne peut être à une hauteur inférieure à quatre (4) mètres au-dessus d'une voie de circulation.

Toute plantation d'arbre doit également respecter les distances séparatrices minimales suivantes :

Dans un sol induré, bétonné ou asphalté, une fosse de plantation d'une superficie minimale de cinq (5) mètres carrés doit être excavée afin d'accueillir un arbre.

Ouvrage, infrastructure ou équipement visé	Distance séparatrice minimale entre la plantation et l'objet
Égout sanitaire ou pluvial	1,2 mètre
Transformateur électrique sur socle (Hydro-Québec)	0,6 mètre (côtés et arrière)
Conduite électrique ou gazière	1,6 mètre
Équipement hydroélectrique enfoui	2 mètres
Borne d'incendie	3 mètres
Lampadaire	4 mètres
Feu de circulation et panneau d'arrêt obligatoire	4,5 mètres

Les érables argentés et les variétés arborescentes du peuplier, de l'orme américain, du saule et du tremble ne peuvent être implantés à moins de quinze (15) mètres d'une ligne de rue ou d'une ligne d'emprise d'une servitude pour le passage souterrain de câbles, de fils ou de tuyaux, ni à moins de dix (10) mètres d'une ligne latérale ou à moins de cinq (5) mètres de la ligne arrière d'un terrain, sauf si ces plantations s'intègrent à des travaux de stabilisation des rives.

Organismes locaux et régionaux



Le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau vous invite à venir visiter l'exposition Corps et âmes, mettant en valeur des œuvres de l'artiste Danielle Doucet. L'exposition est présentée du 10 septembre au 13 novembre 2022. Il sera possible d'en apprendre davantage sur les œuvres tout en s'amusant, en prenant le temps de remplir le jeu-questionnaire conçu spécialement pour l'exposition.

Chaque répondant(e) se verra remettre une carte postale représentant un village de la MRC! Une belle activité gratuite à faire seul(e), en famille ou entre amis(es).

Parlez-en à vos proches!

À partir du jeudi 1er septembre 2022, le Centre vous invite à un rendez-vous hebdomadaire de création! Il vous suffit d'apporter votre matériel pour venir créer en compagnie d'autres artistes dans les locaux du Centre, au 548 rue Notre-Dame à Montebello! À tous les jeudis, de 13 h 30 à 16 h 00, venez composer, peindre, dessiner, etc! Bref, venez vous amuser! L'activité est gratuite pour tout le monde.



Les Journées de la culture, une initiative de Culture pour tous, se dérouleront du 30 septembre au 2 octobre prochains, sous le thème Haut et fort! Pour l'occasion, le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau s'associe à La Shed Qui Tourne, à la Société historique Louis-Joseph-Papineau et à la municipalité de Montebello pour offrir au public deux activités gratuites :

La magie du feu – Démonstration de cuisson raku
Vendredi 30 septembre à 19 h,
610 rue Notre-Dame, Montebello

Chant, lancement et causerie
Samedi 1er octobre à 14 h,
543 rue Notre-Dame, Montebello

CLUB FADOQ BELLE MONTÉE

ACTIVITÉS 2022/2023

Jeudi 22 septembre 10 h

Début des **ateliers d'initiation à mon iPad et mon iPhone** à la bibliothèque de Montebello.

Mardi 20 septembre 13 h à 16 h

Début des activités régulières au Chalet en Bois Rond. Frais de participation de 2 \$

À l'honneur cet automne

Dards, sacs de sable, pickleball, jeux de table; cartes, alias, train mexicain, scrabble

Bingo

2 fois par mois, le deuxième et dernier mardi du mois à 15 h
minimum de 15 participants, 5 \$ pour 2 cartes

Souper communautaire dernier mardi du mois à 17 h

Apporte ton lunch, ta consommation et un (e) ami (e)

Assemblée générale annuelle 27 septembre

13 h à 14 h 30 Activités régulières

14 h 30 à 15 h 30 Bingo

16 h Conférence Invité surprise

17 h Souper spaghetti, apportez votre consommation,
5 \$ membre Belle Montée, non-membre 10 \$

19 h AGA, votre présence est importante



Renouvellement d'adhésion

Portez une attention particulière sur le numéro de Club.

Club Belle Montée est K056

Club régional K099

Des frais seront chargés pour participer aux activités du club Belle Montée.

Le club Belle Montée ne reçoit pas de ristourne de votre abonnement.

Important d'inscrire votre courriel pour vous rejoindre facilement

Vous recevrez un courriel de confirmation, sinon vous ne serez pas sur la liste de distribution.

Il est possible de changer de club. Communiquez avec

Agathe Martin : Responsable des cartes de membres

fadoqbellemontee.membres@gmail.com 819 923-5336



